

# Bordereau de signature

## DL\_444

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	20/12/2022	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	20/12/2022	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	20/12/2022	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	20/12/2022	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

## AFFICHEE LE :

08/12/2022

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

## DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

**L’an deux mil vingt deux, le 14 décembre , à 18 h30**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : André VROMET à Dominique MASSA, Claude REMUSON à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Christophe LEGENDRE

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **DEMANDE DE SUBVENTION - RENATURATION DU CHAMP DE FOIRE**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-133**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Mickaël MARIE

La renaturation de la ville figure parmi les priorités du mandat pour répondre aux enjeux de transition écologique. Végétalisation des espaces publics, création de zones d'ombre et aménagement d'un cadre de vie de haute qualité permettent d'adapter la ville aux conséquences du changement climatique.

C'est ainsi que la Ville de Mondeville souhaite achever l'aménagement du centre-ville initié il y a plus de 15 ans par deux opérations majeures de renaturation urbaine : le réaménagement des abords de l'Hôtel de ville et la végétalisation du parking du centre-ville, le « champ de foire ».

Le projet de renaturation du parking du centre-ville, dit « champ de foire » vise à rafraichir la ville, lutter contre les inondations par une meilleure infiltration de l'eau pluviale, limiter les pollutions de l'eau et offrir un cadre agréable pour les usagers du site, de la médiathèque Quai des mondes et de l'Espace France Services.

La surface goudronnée du parking sera en partie remplacée par des matériaux perméables (mélange terre-pierre ou dalle engazonnées) et quadrillée de noues plantées avec des arbustes et des arbres. L'eau, qui aujourd'hui ruisselle sur le sol et entraîne vers la rivière du Biez et vers l'Orne des polluants de diverses natures sera retenue dans ces noues. Cela limitera d'ailleurs les inondations par remontée de nappe, fréquentes sur ce secteur. La végétalisation de ce parking, enfin, limitera le phénomène d'îlot de chaleur et contribuera à rafraichir la ville.

Une voie verte sera créée le long du Boulevard Périphérique pour relier le centre-ville aux divers aménagements pédestres et cyclables présents dans le bois du Biez. Enfin, deux terrains de basket « 3 par 3 » seront aménagés en bas du parking. Proposés aux habitants en tant que terrains de sport, ils peuvent devenir en cas de besoin (soirs de match de l'USOM Basket) un parking complémentaire clos.

Par ailleurs, le parking dit « VIP » situé à proximité immédiate de la rivière du Biez sera totalement végétalisé. L'espace, une fois planté, deviendra une zone naturelle pour les familles. Il permet d'étendre la superficie du bois du Biez de près de 4000 m<sup>2</sup>.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à Ingé-Infra. Le coût total du projet est estimé à 185.000 euros HT.

Afin de rendre possible le projet, la ville sollicite de la part de l'Etat un soutien au titre notamment de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du « Fonds Vert », et en particulier du « fonds de renaturation des villes » considérant qu'il correspond aux cibles de celui-ci. Une subvention au taux maximum est sollicitée.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter toutes subventions de l'Etat (DSIL, Fonds vert, ...) pour le projet de renaturation du parking centre-ville « Champ de foire » ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**